

Question orale du Député Jean-Marc NOLLET, au Ministre Dewael, Ministre de l'Intérieur, relative aux nouvelles cellules de production d'iode de l'IRE.

Monsieur le Ministre,

Il me revient que les nouvelles cellules de production d'iode de l'IRE ont été mises à l'arrêt pendant leur phase de démarrage à chaud, c'est-à-dire en présence d'iode radioactif. La raison en est que la vitre d'une cellule, de composition spéciale (vitre au cérium) particulièrement résistante aux radiations s'est cassée. La fonction essentielle de cette vitre est d'assurer l'étanchéité parfaite de la cellule pendant de très nombreuses années.

Chacun sait qu'un des plus grands dangers de l'IRE, pour son personnel et son environnement est l'iode et ce groupe de trois cellules, qui doit abriter des opérations de chimie mettant en jeu une énorme quantité d'iode radioactif, doit demeurer en parfait état tout au long de sa vie.

Ma première série de questions porte donc sur les raisons de ce bri de vitre pourtant spécifiquement conçue pour ce genre d'utilisation :

- Les essais à froid ont-ils eu lieu ? En nombre suffisants ?
- Qui possède les rapports de ces essais à l'extérieur de l'IRE et les a analysés ?
- La chaîne de qualité a-t-elle été respectée ?
- Quelle est la cause du bri de vitre ?

Par ailleurs, et c'est le cœur de mon questionnement, il me revient également que les responsables de l'IRE ont décidé de faire placer, en lieu et place de cette vitre spéciale au cérium, et malgré les risques futurs importants que cette décision implique, une étanchéité en lexan, matériau polycarbonate qui, malgré toutes ses qualités, **résiste nettement moins bien dans le temps et devient très rapidement opaque et cassant en présence de radiations**, ce qui accroît non seulement la probabilité des risques, mais aussi les conséquences de ceux-ci. Qui plus est, une expérience de plus de 20 ans d'exploitation a appris aux utilisateurs que toutes les cellules originellement munies de lexan ont présenté des problèmes de vieillissement qui ont nécessité, là où c'était possible, le remplacement du lexan par des vitres adéquates.

Cette intervention a été terminée à la mi-janvier et constitue à la fois un recul dans la culture de sécurité et un signal net que les impératifs de production ont pris le pas sur les impératifs de sécurité.

- Pouvez-vous me confirmer ces informations et me donner les détails sur cet arrêt pendant la phase « à chaud » ?
- Pouvez-vous par ailleurs me dire si l'AFCN a été avertie de cet « incident » pendant la montée en puissance ?, s'il a été classé sur l'échelle des incidents nucléaires ? et si l'organisme agréé AVN a cautionné une telle opération de remplacement par du lexan ?
- Pouvez-vous enfin me préciser si une décontamination a dû être opérée et si ces installations, aussi potentiellement dangereuses et ainsi « réparées » avec une technologie aussi rétrograde, ont fait l'objet d'une nouvelle réception par l'AFCN ?

Je vous remercie pour vos réponses.